

ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

**Incidence des modifications du Système harmonisé de 2007
sur les règles d'origine**

Rectifications techniques à l'Annexe 308.1

Section B – Taux de droit et calendrier des réductions, Tableaux 308.1.1 et 308.1.2 : Supprimer les Tableaux 308.1.1 et 308.1.2 et remplacer par ce qui suit :

Tableau 308.1.1

	Taux de droit	Calendrier¹
Machines automatiques de traitement de l'information (ADP)		
8471.30	3,9%	S
8471.41	3,9%	S
8471.49	3,9%	S
8471.50	3,9%	S
[Unités de traitement numériques, comportant une unité centrale de traitement et une unité d'entrée et de sortie dans la même enveloppe, qu'elles soient ou non combinées]		
8471.30	3,9%	S
8471.41	3,9%	S
Unités de traitement numériques		
[Unités de traitement numériques, qu'elles soient ou non sous forme de système]		
8471.49	3,9%	S
8471.50	3,9%	S